CONTENTIEUX - PROCÉDURES

Pouvoirs du JEX : saisir le juge, contester et faire exécuter le titre

Le titre est en main mais l'exécution se heurte à une contestation. La demande est portée devant le juge de l'exécution et se heurte à une difficulté de compétence : le débat glisse vers le fond alors que ce juge ne peut pas le reprendre. Côté débiteur la contestation est formée hors délai ou dirigée contre le mauvais acte. Ces deux heures délimitent le périmètre d'intervention du JEX. Le participant apprend à qualifier la difficulté rencontrée à choisir la voie procédurale adaptée à rédiger une saisine recevable et à anticiper les mesures que le juge peut ordonner ou suspendre.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 410 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats commissaires de justice juristes de recouvrement et collaborateurs de services contentieux.

PRÉREQUIS
Connaissance des voies d'exécution et pratique du recouvrement judiciaire.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Délimiter la compétence du juge de l'exécution au regard du litige rencontré
- Qualifier la difficulté d'exécution avant de choisir la voie procédurale
- Rédiger une saisine recevable et articuler les demandes accessoires
- Former ou combattre une contestation de saisie dans les délais
- Anticiper les mesures que le juge peut ordonner suspendre ou cantonner

03 Programme détaillé

M1 Le périmètre du juge de l'exécution

- Ce qu'il peut trancher et ce qui lui échappe
- Difficultés relatives aux titres exécutoires et aux mesures d'exécution
- Limites tenant au fond du droit déjà jugé
- Demandes de délais de paiement et de dommages et intérêts
- Articulation avec les autres juridictions saisies
- Cas pratique : Trois difficultés sont soumises aux participants qui déterminent si le juge de l'exécution est compétent.

M2 Saisir et contester

- La procédure du côté du créancier et du débiteur
- Modes de saisine et mentions exigées
- Délais de contestation selon la mesure pratiquée
- Rôle du commissaire de justice et pièces à produire
- Déroulement de l'audience et représentation
- Atelier : Les participants reconstituent la frise des délais applicables à une saisie contestée.

M3 Les mesures que le juge peut ordonner

- Effets sur l'exécution en cours
- Mainlevée cantonnement et suspension de la mesure
- Délais de grâce et incidence sur les poursuites
- Sanction des irrégularités de la procédure d'exécution
- Suites de la décision et reprise de l'exécution
- À retenir : Une contestation recevable ne suspend pas automatiquement la mesure : la demande doit être formulée.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 410 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr